

Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
37	53

#### Date de convocation

**4 juillet 2024**

**Eau Assainissement -  
Convention de délégation de  
maîtrise d'ouvrage et  
répartition financière dans le  
cadre des travaux  
« extension réseau  
d'assainissement Chemin du  
Verseau à Margès »**

**N° de la délibération  
2024-370**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 11 juillet 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle des fêtes à St-Félicien sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Paul BARBARY (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Laurent BARRUYER (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Michel BRUNET (pouvoir à Isabelle FREICHE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jacques POCHON (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Alain SANDON (pouvoir à M. Thierry DARD), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Yann EYSSAUTIER), M. Xavier AUBERT, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, Mme Christèle DEFRANCE, Mmes Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, M. Jean-Christophe WEIBEL.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L.2422-12 ;

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant que dans le cadre de l'action priorité n°1 du Schéma Directeur d'Assainissement de Margès, il est nécessaire de réaliser des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le chemin du Verseau à Margès ;

Considérant que les travaux précités concernent la pose de 330 ml de réseau en PVC et le raccordement de 13 maisons actuellement en Assainissement non collectif (ANC), estimés à 119 341 € HT ;

Considérant que la commune de Margès souhaite conduire de manière concomitante les travaux de voirie sur le Chemin du Verseau visant à améliorer la gestion des eaux de pluie (ruissèlement) et estimés à 20 069 € HT ;

Considérant que les travaux envisagés relèvent simultanément de la compétence « assainissement » portée par ARCHE Agglo et de la compétence « voirie » portée par la Commune de Margès ;

Il est donc proposé de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage afin de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie relevant de la compétence de la commune de Margès à ARCHE Agglo selon les conditions suivantes :

- ARCHE Agglo assure la Maîtrise d'Ouvrage du marché de travaux « Extension du réseau d'assainissement sur le Chemin du Verseau à Margès » comprenant les travaux d'assainissement relevant de la compétence d'ARCHE Agglo et les travaux de voirie relevant de la compétence de la Commune de Margès, au nom et pour le compte de la Commune de Margès ;
- ARCHE Agglo procédera au règlement de l'intégralité du marché de travaux « Extension du réseau d'assainissement sur le Chemin du Verseau à Margès » auprès du titulaire du marché ;
- La Commune de Margès procédera au remboursement des travaux liés à sa compétence voirie auprès d'ARCHE Agglo et ce conformément aux prix unitaires du marché et aux quantités réellement exécutées ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 4 juillet 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le principe de cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre ARCHE Agglo et la Commune de Margès,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre ARCHE Agglo et la Commune de Margès ainsi que tout document afférent à la présente délibération,
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme,  
Mercuriol-Veaunes, le 11 juillet 2024.

Signé électroniquement par :

Frédéric SAUSSET

Date de signature : 15/07/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo